



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/37/621/Corr.1  
23 novembre 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-septième session  
Point 18 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Chapitres du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la  
situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration  
sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples  
coloniaux relatifs aux territoires non examinés au titre  
d'autres points de l'ordre du jour

Rapport de la Quatrième Commission

Rectificatif

Page 11, paragraphe 26

Remanier comme suit la première phrase :

26. A la 24ème séance, le 16 novembre, le Président a suggéré, sur la base de consultations avec le Président du Comité spécial et avec un certain nombre de délégations intéressées, que la Commission décide de ne pas se prononcer au stade actuel sur le projet de résolution présenté par le Comité spécial (A/37/23 (Partie V)/Add.2, chap. XIX, par. 13).

-----